

**LUNDI 22 DECEMBRE 2014 à 10h (Expo à 9h30)**

**Suite LJ Morignat Sarl, sur place salon de toilettage, 7 Bis Rue des Armuriers  
à Baume les Dames (25110)**

**Frais légaux en sus : 14,40% TTC (TVA récupérable)**

**Conditions de vente en début de vacation.**

**Enlèvement immédiat après règlement**

**CONDITIONS DE VENTE**

\* La vente est faite au comptant et sans garantie, une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente: il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

**ENCHÈRES**

\* Les enchères suivent l'ordre des numéros au catalogue. Maître RENOUD-GRAPPIN est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer.

\* Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

\* En cas de double enchère reconnue effective par Maître RENOUD-GRAPPIN, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

**ORDRE D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE**

\* Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone, vous pouvez utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin de catalogue. Celle-ci est accompagnée de vos coordonnées bancaires avec présentation de 2 pièces d'identité.

\* Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux personnes qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Maître RENOUD-GRAPPIN ne pourra être tenu responsable d'un problème de liaison téléphonique.

**PAIEMENT ET RETRAIT DES ACHATS**

\* L'acquéreur remet dès sa première acquisition un chèque signé

en blanc à l'ordre de Maître RENOUD-GRAPPIN, lorsque ses achats seront terminés (même durant la vente) il pourra se rendre au bureau des règlements.

\* Paiement en espèces possible jusqu'à 3050 euros (sauf pour les acquéreurs extra communautaires).

\* Pour les paiements en chèques: deux pièces d'identité obligatoires.

\* Les acquéreurs étrangers régleront soit en espèces, soit par virement.

\* En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement de la totalité des sommes dues.

\* Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, Maître RENOUD-GRAPPIN décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les frais d'enlèvement en dehors des horaires prévus pour l'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur. (vacation horaire)

\* L'acquéreur reconnaît avoir entendu les conditions de vente annoncées par Maître RENOUD-GRAPPIN en préalable à la vacation. Il s'engage, avant tout usage, à faire contrôler l'article acquis, auprès d'un professionnel, afin de s'assurer de la conformité du lot à la Législation du Travail. Dans la négative, il s'engage, à remettre le lot à la norme dans un délai de 15 jours, ou de l'exporter dans un pays tiers où il est conforme à la Loi.

1	Ordinateur Packard Bell avec écran plat Packard Bell, clavier, souris, douchette, 2 enceintes et imprimante Samsung
2	Pulseur séchoir sur pied Vivog SC1300RV (résistance à changer)
3	Séchoir sur pied Vivog SC2600V
4	Table de toilettage sur piétement hydraulique avec petit lot d'accessoires divers, ciseaux, brosses, 2 tondeuses, ...
5	Baignoire de trempé en inox sur piétement avec rampe d'accès

6	Bac de lavage métallique Vivog sur piétement hydraulique
7	Fin de stock d'environ 250 articles neufs divers comprenant : sellerie, laisses, jouets, petits articles de cosmétique / hygiène, 15 bacs en PVC ... On y joint un petit présentoir